



La liste des documents pour les apprentis

page 1/2

Pour compléter ton dossier de location sur [DossierFacile.fr](https://www.dossierfacile.fr), prépare les documents correspondants à ta situation dans chacune des catégories ci-dessous



Justificatif d'identité

en cours de validité !

- Passeport (pages 2 et 3)
- Carte d'identité (recto-verso)
- Titre de séjour
- Récépissé du renouvellement du titre de séjour + l'ancien titre
- Permis de conduire français (recto-verso)



Justificatif de domicile

- Si tu es hébergé par quelqu'un, un parent par exemple : une attestation d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant (en cours de validité) et d'une facture en son nom (de moins de 3 mois) OU une attestation d'un organisme (CCAS par exemple)
- Si tu es locataire : les 3 dernières quittances de loyer ou une attestation de bon paiement

Justificatif de situation professionnelle

- Toutes les pages de ton contrat signé par l'ensemble des parties OU une attestation employeur de moins de 3 mois



La liste des documents pour les apprentis·e·s

page 2/2



Justificatif de ressources

- Les 3 derniers bulletins de salaire
- ➔ Si tu ne dispose pas encore de ces documents, tu peux fournir la page de ton contrat mentionnant le montant de ta rémunération mensuelle
- ➔ Si tu as plusieurs revenus, clique sur : "Ajouter un revenu"
- Si tu es **bénéficiaire de prestations sociales** : les 3 dernières attestations de versement d'allocations OU une attestation d'ouverture des droits
 - Si tu n'as pas de revenu : tu peux l'indiquer et ajouter une explication



Avis d'imposition

- Sélectionne la case : « Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents » OU " Vous êtes en France depuis moins d'un an" ;
- Si tu as un avis d'imposition, dépose-le

À noter : pour les personnes étrangères, les parties importantes des documents doivent être traduites en français ou en anglais et les montants convertis en euros. Tu peux faire la traduction de manière manuscrite directement sur tes documents avant de les scanner.

Le garant

Retrouve toutes les informations relatives au garant dans le document joint à celui-ci



Le ou les garant(s)

L'apport d'un garant n'est en rien obligatoire dans un dossier de location. Cependant, cela peut renforcer ton dossier et rassurer les propriétaires et bailleurs.



Une personne physique

Un parent, un ami ou quelqu'un d'autre peut se porter garant. Il faudra donc fournir les documents justificatifs qui correspondent à sa situation.

Les catégories des pièces sont les mêmes que pour ton dossier :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatif de situation professionnelle
- Justificatif de ressources
- Avis d'imposition

Il est possible d'ajouter jusqu'à 2 garants physiques



Un organisme

Il existe des organismes qui se portent garant, mais souvent des conditions d'âge par exemple sont imposées.

Visale.fr est un organisme gratuit qui délivre un certificat qui peut être déposé dans ton DossierFacile. Tu dois, pour cela avoir entre 18 et 30 ans.



Une personne morale

Il te faudra déposer un extrait K bis de la société qui se porte garant ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de son représentant légal